



28 juillet 2015 - Mouvements sur postes comptables C2/C3 et sur emplois administratifs

45-47 rue des Petites Ecuries 75484 PARIS Cedex 10

Tél. 0147709169 - Fax. 0148241279 Mel : contact@fo-dgfip.fr

La note de service relative aux mouvements de mutations/promotions sur les postes comptables de catégorie C2/C3 et sur les emplois administratifs d'inspecteurs divisionnaires du 1^{er} semestre 2016 vient de paraître sur Ulysse.

Elle concerne les inspecteurs divisionnaires de classe normale et hors classe pour les vacances ouvertes du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 septembre 2015, la publication du projet de mouvement au 16 novembre 2015 pour une CAP prévue les 20, 23 et 24 novembre 2015.

Pour les cadres du réseau DGFIP, les demandes devront être rédigées en ligne exclusivement dans l'application Tampico web (nous ne reviendrons pas ici sur les dysfonctionnements liés à cette application l'année passée).

Attention : les demandes validées dans l'outil Tampico web seront irréversibles et ne seront plus susceptibles d'être modifiées.

Les cadres en mobilité et en agences comptables qui ne pourraient se connecter à l'intranet DGFIP pourront adresser leur candidature au bureau RH1B via un formulaire calc qui sera adressé aux cadres concernés par le Pôle « mobilité et agents comptables » du bureau RH1B.

Sauf de la fin de la campagne de vœux (8 septembre 2015) jusqu'à 6 jours ouvrés avant la publication du projet sur production d'une demande dûment motivée.

Nouveautés

Les postes classés en catégorie sensible dont les paieries régionales seront identifiés avec le signe CS dans le référentiel des postes comptables et seront réservées en priorité aux AfiP et proposées ensuite aux autres grades (AFiPA - IP - IDiv ex IP, IDiv HC et IDiv CN) à défaut de candidature d'AFiP.

Nous ne reviendrons pas non plus sur le caractère injuste de cette disposition largement développé dans nos dernières parutions en ligne sur le site national.

Si vous souhaitez que votre dossier soit défendu en CAPN n'oubliez pas d'adresser une copie de votre demande à l'adresse suivante : contact@fo-dgfip.fr à l'attention de Jean-Paul PHILIDET.
